



Compte Rendu du rendez-vous salarial fonction publique du 24 juillet 2020

Délégation CGT : Sylviane BROUSSE, Philippe CRÉPEL et Gilles OBERRIEDER

La ministre de la transformation de la FP ouvre la séance en annonçant d'entrée qu'une hausse générale par le mécanisme d'augmentation du point d'indice est, selon le gouvernement contre productif, car elle ne répond pas aux mesures voulues et attendues par le gouvernement. Cette revalorisation créerait des inégalités. Le gouvernement persiste dans sa volonté d'absence de revalorisation générale ! Elle met en avant l'investissement des agents publics dans la prise en charge de la crise sanitaire en cours dans notre pays.

Elle précise l'ordre du jour de la réunion :

- Tour de table pour que chaque organisation puisse exprimer ses revendications ;
- Bilan des mesures prises en 2019 pour 2020 ;
- Point sur les mesures qui seront proposées pour 2021 et qui seront à discuter dans les mois à venir.

I - Tour de table :

La CGT a fait une intervention liminaire sur la base d'un constat et de revendications fortes (voir l'intervention liminaire de la CGT)

Pour en finir avec les politiques d'austérité budgétaire, et rendre à nouveau attractives les missions et la Fonction publique, pour une amélioration significative et pérenne du niveau de rémunération des personnels et pour reconnaître leurs qualifications, il est indispensable :

- 1 - de procéder à des mesures de revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, devant trouver sa traduction immédiate dans le PLF de 2021, ainsi que des pensions de retraites,
- 2 - de revaloriser les carrières et les grilles de rémunération de tous les agent.es de la Fonction publique ;
- 3 - d'instaurer des mesures fortes en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes en actionnant le levier de la valeur du point plutôt que la part indemnitaire et aléatoire de la rémunération qui, de manière constante joue en défaveur des femmes. L'urgence est aussi la reconnaissance des qualifications acquises dans les filières à prédominance féminine avec un budget dédié à la revalorisation des grilles indiciaires.

C'est d'abord cela qu'attendent les personnels, et c'est ce qu'ils ont exprimé avec force en particulier lors des actions des 16 juin, 30 juin et 14 juillet dernier.

Par ailleurs, compte tenu du passif salarial, et afin d'améliorer le pouvoir d'achat des personnels, la CGT revendique :

- 1 - La prorogation du dispositif de la GIPA ;
- 2 - Une nouvelle compensation de la hausse de la CSG sur la base d'une mesure pérenne assise sur l'octroi de points d'indice car, il faut le rappeler, les agents sont perdants avec le dispositif d'indemnité non pérenne mis en place ;
- 3 - Une refonte de l'indemnité de résidence, les zones définies dans le décret étant en complet décalage avec la réalité des coûts du logement
- 4 - Le droit pour toutes et tous, actifs et retraités, fonctionnaires et agents non titulaires, à la protection sociale complémentaire financée par l'employeur public.

Enfin, la CGT réitère son exigence de l'abrogation du jour de carence qui, entre autres conséquences négatives, pénalise le pouvoir d'achat des agents.

Les revendications CGT sont réalistes, réalisables et finançables ; c'est dans ce sens que la CGT Fonction publique a rendu publique, le 6 juillet 2020, sa contribution au titre du débat relatif au Projet de Loi de Finance et au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021.

La CGT attend que le rendez-vous salarial se transforme en véritable séance de négociation sur la base d'une revalorisation du point d'indice comme point de départ.

Les autres organisations syndicales ont fait des interventions liminaires mettant toutes au cœur de leurs revendications la revalorisation du point d'indice, la revalorisation des carrières et des carrières à prédominance féminine et des mesures pour combler les différences, la suppression du jour de carence, une compensation annuelle systématique et pérenne de la hausse de la CSG.

Toutes ont mis en avant la récente étude de l'INSEE qui illustre la baisse moyenne de 1,2% en euros constant des salaires dans la FPE en 2018.

L'Association des Maires de France :

Elle félicite l'investissement des agents durant la Crise sanitaire ...

En ce qui concerne les mesures PPCR que les employeurs territoriaux ont soutenues, ils estiment que les coûts envisagés sont dépassés pour la FPT. La mise en place du RIFSEEP a conduit à une augmentation du pouvoir d'achat des agents territoriaux, L'AMF est ouverte à la revalorisation des basses rémunérations et des filières fortement féminisées, elle est prête à travailler sur un plancher minimum concernant l'action sociale de agents. Pour la Protection Sociale Complémentaire les positions divergent au sein des employeurs de la Fonction Publique...

L'Association des Départements de France :

La question de la gestion des primes COVID a été hétérogène dans les départements. Concernant les pompiers et l'augmentation de la prime de feu, après la première étape réalisée il manque maintenant la suppression de leur sur-cotisation retraite sur la prime de feu.

Il faut développer l'apprentissage et le télétravail selon eux.

La Fédération Hospitalière de France

Le Ségur est un effort indéniable dans la FP Hospitalière, le financement dans le protocole de 5,6 milliards pour les personnels non médicaux et de 650 millions pour les médecins et étudiants était nécessaire. C'est un effort sur l'attractivité.

La future loi grand âge entraînera aussi une évolution pour les personnels de ce secteur. La mise en place des ordonnances de la loi de transformation de la FP sont attendues. Les questions de la pénibilité des métiers hospitaliers et de la seconde carrière sont des sujets à traiter.

Réponses de la ministre :

Sur les bas salaires dans la FP, l'interpellation de la note INSEE 2018 se justifie et doit être prise en compte.

Il faut renforcer l'échelon de l'administration territoriale de l'État et la stabilité de l'emploi pour 2021, dans un État déconcentré, et travailler aux facteurs d'attractivité.

L'égalité femme-homme, grande cause nationale, doit faire examiner la situation des métiers très féminisés, qui sont les corps les moins primés, ...

L'apprentissage est à mettre en perspective avec le plan jeunesse du gouvernement (aucun jeune sans solution), il sera prévu une suite pour accompagner les employeurs territoriaux sur ce sujet ; un décret est en préparation avec une enveloppe dédiée.

Le télétravail n'est pas l'enjeu du jour, mais la direction interministérielle du numérique (DINUM) fera un retour d'expérience sur le travail à distance avant l'automne : préconisations, quelle résilience à court terme, quel apprentissage des manquements à ce sujet, appréhender l'isolement des salariés et le tiers lieu de travail. Tout cela doit être mis dans une future discussion.

La Protection Sociale Complémentaire est bien dans le périmètre des préoccupations du ministère.

Bilan des mesures pour 2020

Un bilan des mesures 2020 prises en 2019 est présenté par la DGAFP, ainsi qu'un bilan sur les points liés à la crise sanitaire récente.

Suites PPCR : 850 millions en 2021 pour la 4^{ème} tranche, et fin de l'application pour certains corps.

La GIPA a concerné pour la FPE 33 000 agents et moins de 100 000 agents pour la FPT et FPH en 2019.

La réévaluation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG a été réalisée.

Publication du décret « mobilité durable » pris le 11 mai 2020.

Dans la FPT, aménagement du RIFSEEP dans l'objectif d'arriver à 100% des cadres d'emplois couverts par le nouveau régime indemnitaire.

La revalorisation de la filière sociale interministérielle permettra une revalorisation de 580 à 1800€ par an pour les agents selon eux.

Mesures crise sanitaire

Mise en place de primes exceptionnelles dans les 3 versants, qui ne sont pas assujetties à cotisations. A cela est venu s'ajouter des mesures concernant les heures supplémentaires et les astreintes.

Le remboursement exceptionnel des frais de repas liés à la crise au niveau des frais de mission a été décidé.

CGT :

Question des inégalités créées par les différentes primes COVID et d'une application différenciée bien souvent incomprise par les agents, car les critères d'attribution sont basés sur une possible de modulation. Il y a une forte incompréhension des agents qui ont tous été mobilisés dans la période de crise.

Question de l'absence de chiffrage du coût réel des mesures par versant et par secteur.

Les autres Organisations Syndicales :

Question du possible cumul de la prime mobilité durable et du remboursement transport.

Question sur les mesures spécifiques à la Seine-Saint-Denis non mises en œuvre.

Présentation des mesures pour 2021

Mesures globales

1 - Mesures Pouvoir d'Achat, situation des bas salaires et du pied de grille et la dernière tranche PPCR :

L'indice initial de la grille PPCR devrait être rehaussé pour être on l'espère au-dessus du SMIC.

Seul l'indiciaire est concerné.

2 - PPCR, dernière tranche programmée par l'accord en 2021.

3 - Reconduction GIPA jusqu'à la fin du quinquennat (pour 2 ans 2020 et 2021).

4 - Compensation de la hausse de la CSG : elle sera dynamique, pour compenser intégralement les augmentations de la CSG de façon pérenne, avec un texte avant fin 2020.

5 - Mise en œuvre de la revalorisation des personnels de la FPHospitalière.

6 - Mise en place de l'indemnité de fin des contrats courts.

CGT

Quelle conséquence du Ségur pour l'ensemble de la Fonction publique, et pour les personnels de santé et des établissements médico-sociaux des 2 autres versants, FPT et FPE ?

Réponses :

Cela sera regardé notamment pour une application dans les EPHAD de la FPT ...

Mesures spécifiques d'accompagnement territorial

- La convergence indemnitaire dans les Directions départementales Interministérielles.

- Rapprocher les niveaux de primes dans certains services déconcentrés.

- Les mesures d'attractivité territoriale seront revisités dans l'Etat (93, etc.).

- Revalorisations de l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonction itinérante de la FPT.

Mesure de rééquilibrage en faveur de l'égalité professionnelle et de l'attractivité des métiers :

- Examiner les filières les moins primées essentiellement féminisées comme la filière sociale, ainsi que dans la justice, les bibliothèques, ...

- Renforcer l'attractivité de la mission des médecins du travail.

CGT :

Le rendez-vous ne parle que de primes mais l'attractivité ne se limite pas qu'aux primes. Il en est de même pour les filières féminisées et la filière sanitaire et sociale, qui ne sont regardées que sous l'aspect indemnitaire, alors que la demande est d'appliquer la grille type du A aux corps revalorisés en « petit A » !

Présentation des mesures d'augmentation de l'action sociale ministérielle

Immédiatement, bonification de 100€ pour les bénéficiaires (28 000 bénéficiaires) d'un plan épargne chèque vacances des moins de 45 ans, avec une revalorisation de 5% des barèmes des chèques vacances.

Alignement du barème de l'aide au maintien au domicile des retraités de la Fonction publique d'Etat, qui est directement gérée par la Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse, sur le barème du régime général-CNAV (cela concernera 1.250 retraités de la FPE).

CGT :

La CGT fait remarquer que ce sont les syndicats patronaux qui, au conseil d'administration de la CNAV, ont demandé à l'Etat de rehausser son effort pour ses agents au niveau de celui des salariés du privé. La CGT ajoute que la Fonction publique devrait avoir honte d'avoir imposé un barème plus restrictif pour la prévention de la dépendance des fonctionnaires d'Etat, au lieu se glorifier de son effort budgétaire, très modeste.

Cela est la juste logique des choses car la différence de traitement devenait insupportable surtout que nous ne dépensons pas le budget alloué actuellement au maintien à domicile.

Perspective de lancer le chantier sur la Protection Sociale Complémentaire :

Le rapport des inspections sera diffusé aux OS dans les prochaines heures, puis il y aura l'ouverture officielle d'une concertation pour l'Etat dans le dernier trimestre 2020, cette concertation devra faire écho dans les 2 autres versants.

La promesse ministérielle de transmission intégrale et immédiate du rapport des inspections sur la PSC, qui est caché aux syndicats depuis plusieurs mois, devait être l'indice d'une certaine naïveté dans la fonction de ministre sur ce sujet, puisque ce mystérieux rapport ne nous est pas encore parvenu 6 semaines plus tard, et reste toujours caché !

Pour la ministre, le jour de carence est extrêmement lié au sujet de la prévoyance des fonctionnaires.

Conclusions CGT :

Nous prenons acte de vos annonces.

Nous actons et communiquerons aux agents qu'il n'y pas de revalorisation du point d'indice et de mesures générales ; pour nous le RDV salarial est à nouveau manqué car c'est le RDV des mesurette et de la distribution de primes et de leur modalité de calcul...

Il n'y a aucune annonce sur le coût des mesures présentées.

Cela ne permet pas de mettre en perspective l'effort fait pour les agents de la FP alors que différents plans d'aide du gouvernement à l'économie sont annoncés à coups de milliards d'euros.